



N° DEC-2022/06

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC
MADAME ZULIANI CONCERNANT L'EXPOSITION « VOYAGE POLYNESIEN »
QUI SE DEROULERA A LA MAISON DE LA CULTURE DU 9 AU 19 MARS 2022**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention proposée par Madame Sabine ZULIANI ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer la convention avec Sabine ZULIANI (*domiciliée 5 allée des Lièvres - 91250 SAINTRY-SUR-SEINE*) concernant l'exposition « VOYAGE POLYNESIEN » ;

ARTICLE 2 : Dit que cette exposition se déroulera du 9 au 19 mars 2022 à la Maison de la Culture ;

ARTICLE 3 : Dit que la mise à disposition de l'exposition se fait à titre gratuit ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 18 février 2022

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

03 MARS 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

